

# Union Sportive Municipale de Viroflay

Club Municipal Omnisport - Fondé en 1971 - Siège Social à la Mairie  
Secrétariat : Centre Omnisport de Gaillon - 28, rue Chanzy  
Tél. 01 30 24 14 56 - Fax : 01 39 24 01 75 - E-mail : [usm.viroflay@wanadoo.fr](mailto:usm.viroflay@wanadoo.fr)

Site : <http://www.usmvp.org> – E-Mail : [courseapied@usmvp.org](mailto:courseapied@usmvp.org)

BULLETIN D'ADHÉSION COURSE A PIED

**SAISON 2011/2012**

NOM : Prénom : Sexe :

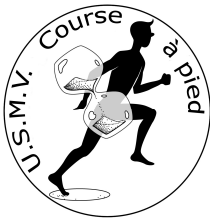
Date de naissance : Lieu de naissance :

E-mail\* : Téléphone :

Adresse :

\* sa mention nous autorise à l'utiliser à des fins de communication interne et ne sera pas divulgué à l'extérieur de la section.

## SECTION



## CATÉGORIES SPORTIVES 2011

(zone complétée par les dirigeants)

Cadets 95-96 (CAF/CAH) / Juniors 93-94 (JUF/JUH)  
Espoirs 90-92 (ESF/ESH) / Seniors 73-89 (SEF/SEH)  
Vétérans 1972 et avant (VF/VH)

Effectuez le règlement de la cotisation de (\*\*)

(chèque à l'ordre de U.S.M. Viroflay)

- **Formule Loisir** : Dimanche + Cross de la Sablière **30 €**
- **Formule Initiation** : Mercredi, Vendredi, Dimanche + Cross de la sablière **72 €**
- **Formule Compétition** : Mercredi, Vendredi, Dimanche + Cross de la Sablière + Forfait course **102 €**
- **Supplément pour les extérieurs à Viroflay** : **5 €**
- **Licence FFA Loisir ou Licence FFA Compétition (\*\*\*)** **\_\_\_ €**

Signature de l'adhérent (obligatoire) :

TOTAL :  €

(\*\*) Entourez la ou les options choisies – La licence FFA est en sus

(\*\*\*) Tarifs licence FFA fixés début septembre (voir avec la Présidente pour l'adhésion)

L'USMV Course à pied se réserve le droit d'utiliser votre image à des fins de communication ou de promotion de la section ou pour des événements organisés par elle. Conformément à la Loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en écrivant à USMV section course à pied, 28 Rue Chanzy, 78220 Viroflay. Seuls l'USMV et les événements pour lesquels l'USMV est engagée sont destinataires des informations que vous lui communiquez.

Nota : Conformément à l'article 12.7 du Règlement Intérieur, les cotisations ne sont remboursables qu'en cas de force majeure.

## Renseignements indispensables

Certificat médical obligatoire (de moins de 2 mois) délivré le :

par le Docteur :

Bulletin complété à remettre, accompagné du règlement du certificat médical et d'une photo, à la présidente :

Marie-Françoise Chevrier,  
43 C Rue Raphaël Corby  
78220 VIROFLAY

Prendre la **licence** de la Fédération Française d'Athlétisme est vivement recommandé par la section USMV. Son principal avantage est de comporter une **assurance** couvrant tous les risques liés à la course à pied. Elle facilite les inscriptions aux compétitions.

La licence loisir est ouverte à tous, la licence compétition n'est nécessaire que pour les personnes désirant participer aux classements officiels de la fédération.